

ABONNEMENT
 Numéro : 30 fr.
 Six mois : 16
 Trois mois : 8

Poste :
 Six mois : 35 fr.
 Trois mois : 18
 Trois mois : 10

On s'abonne :
 A SAUMUR, au bureau du Journal, en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 90
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réduction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 AOUT

La démission du maréchal de Moltke

Le maréchal de Moltke vient de donner sa démission de chef du grand état-major allemand.

Le fait en lui-même est de médiocre importance. D'abord, âgé de quatre-vingt-huit ans, le chef de l'armée prussienne resté président de la commission de défense. Ensuite, il est remplacé par le comte de Waldersee, qui était depuis de longues années son coadjuteur. Déjà ce dernier possédait la réalité du commandement.

En somme, il n'y a rien de changé dans la direction de l'armée de l'empereur Guillaume II.

Le maréchal de Moltke s'en va sans s'en aller, on peut le dire. Et son successeur est un autre lui-même. Le petit-fils du vieux Guillaume veille plus que jamais à la terrible organisation de la machine de guerre. Il ne rejette pas les officiers vieillissants, il ordonne que leurs collaborateurs plus jeunes prennent en main, sous leur surveillance, la direction effective de l'armée.

La démission du maréchal de Moltke, ainsi que les démissions de quelques autres chefs fatigués par les années, ne signifie pas un affaiblissement, au contraire. Le jeune empereur, qui place la guerre au-dessus de tous les autres besoins de son peuple, rajeunit son armée pour la faire plus forte. Et cela prouve que l'Allemagne est plus que jamais prête à se jeter sur la France, si l'occasion se présente. C'est à nos gouvernants de veiller avec intelligence pour que cette occasion, peut-être très désirée à Berlin, ne se produise pas.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS

Les grévistes se sont réunis hier matin à dix heures et demie au préau des écoles de la mairie de Saint-Ouen en plus grand nom-

bre que les jours précédents. 4,800 terrassiers étaient présents.

On a voté la continuation de la grève. Les terrassiers ayant manifesté l'intention de rentrer à Paris en colonne, on a fait occuper l'avenue de Saint-Ouen par des détachements de la garde républicaine.

BOULANGER DANS LA SOMME

M. Boulanger est arrivé avant-hier matin à Amiens; la gare était occupée militairement.

Accueilli par des manifestations hostiles et sympathiques, il se rendit au banquet.

Quelques bagarres ont eu lieu sur son passage.

La police et la gendarmerie sont intervenues; quelques personnes ont été blessées.

Pendant le banquet, l'assistance a chanté à plusieurs reprises des refrains boulangistes.

DISCOURS DE M. BOULANGER

Au dessert, M. Boulanger a prononcé un discours très violent contre le Parlement. Il constate que la situation s'aggrave; ce n'est pas seulement le gâchis, c'est le chaos; la magistrature est avec les bandits; la République est dégoûtée de ces scandales, il faut qu'une ère de justice et de prospérité s'ouvre pour la patrie qui a besoin de toutes ses forces, de sa dignité et de son courage pour parer aux dangers de l'avenir. M. Boulanger, en terminant, boit à la grande France et à la vraie République.

Pendant le banquet, le nom de Ferry a été le prétexte d'une manifestation hostile.

Après le banquet eut lieu une réception. En recevant la délégation d'Abbeville, le général promet d'aller venger Courbet dans le cimetière d'Abbeville.

L'INCIDENT DU REVOLVER

N'oublions pas l'incident du revolver. Au milieu du banquet, après un toast de M. Turquet, quatre jeunes gens sont entrés brandissant un revolver chargé, qu'ils ven-

naient d'arracher, ont-ils raconté, à un de leurs compatriotes qui cherchait à pénétrer dans la salle du festin. M. Turquet a fait décharger l'arme et l'a remise au général en le priant de le conserver à titre de souvenir.

Ajoutons que la personne arrêtée par ces jeunes gens serait un correspondant de la République française nommé Perrot qui aurait eu à se défendre contre une bande de boulangistes. Son revolver était chargé à blanc et il a été relâché.

Mais l'incident du revolver semble devoir maintenant faire partie du programme de chacun des voyages du général.

LA BAGARRE DU DÉPART

M. Boulanger est parti à quatre heures pour Doullens au milieu de manifestations bruyantes; une bagarre s'est produite sur plusieurs points; des coups de poing et des coups de canne ont été échangés.

Un individu a été emporté évanoui grièvement blessé.

Un tumulte indescriptible n'a cessé de régner dans les rues d'Amiens pendant le séjour de M. Boulanger.

Les mêmes manifestations se reproduisent entre Amiens et Doullens, à Longpré, Bertangles, Flesselles et Fieffes.

ARRIVÉE A DOULLENS

On arrive à Doullens. On assure que le sous-préfet et le maire dirigeaient en personne une bande de siffleurs, auxquels les cris de : Vive Boulanger ! ont naturellement répondu.

On avait fait venir d'Amiens un bataillon d'infanterie et la gare était occupée militairement.

Nombreuses bagarres, charges de la police et arrestations.

Le sous-préfet, coiffé, dit l'*Intransigeant*, d'un casque tonkinois et en écharpe, dirigeait la police.

A six heures et demie, a eu lieu à l'hôtel des Quatre-Fils-Aymon un dîner suivi de réception ouverte.

Hier matin, le général Boulanger est parti pour Abbeville.

M. Turquet, député de l'Aisne, a adressé au président du conseil et au ministre de l'intérieur une dépêche ainsi conçue :

« Je proteste contre toutes les illégalités qu'ont commises hier à Doullens le sous-préfet et le maire. La ville semblait en état de siège, la circulation des rues était interdite.

» Une compagnie d'infanterie empêchait les amis du général Boulanger de venir de la gare à l'hôtel.

» Le soir, le sous-préfet avait interdit de laisser passer des électeurs du général qui voulaient assister à la réunion ouverte; il a fallu plusieurs démarches pour obtenir la levée de cette consigne.

» Plusieurs citoyens porteurs du drapeau national ont été arrêtés, et, pour me servir de l'expression de votre sous-préfet, retenus; leurs drapeaux ont été lacérés. La fanfare de Parnois, qui venait saluer le général, a été dissoute par la police.

» J'ai présidé l'enquête électorale après le 16 mai, je n'ai rien constaté de semblable. Donnez des ordres à votre préfet pour ne plus commettre de pareilles irrégularités.

» TURQUET. »

On mande d'Abbeville, 16 août :

« Le général a quitté Doullens à sept heures et est arrivé à Abbeville à neuf heures.

» Il s'est rendu rue de l'Isle, au siège du comité, et de là au cimetière où repose le corps de l'amiral Courbet.

» Sur tout le parcours il y a eu des manifestations. Des coups ont été échangés.

» Le cimetière d'Abbeville est situé à quelque distance de la ville, à un kilomètre environ.

» M. Boulanger, accompagné de MM. Turquet et Millevoys, a pu seul pénétrer dans le cimetière. Le maire, M. François, avait pris un arrêté dans ce sens.

» Le maire d'Abbeville avait également lancé une proclamation engageant les habitants à s'abstenir de toute manifestation à propos de cette visite du général à la tombe de l'amiral Courbet.

56 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE XVII

Épilogue

(Suite)

Vers deux heures et demie, il arriva sur la levée et contempla un instant le grand fleuve naguère si violent, si formidable dans sa fureur, et maintenant si beau, si doux, si calme ! Il avait peine à rappeler à son esprit les scènes effroyables auxquelles il avait assisté, et en suivant cette levée où tant d'inondés avaient trouvé un refuge dans les jours de détresse, il cherchait à se figurer ce qu'avaient pu faire et ce qu'avaient dû penser les deux pauvres femmes abandonnées au milieu de la foule. Il se reprochait alors de les avoir un instant oubliées à d'autres, et de n'avoir pas su tout à la fois prendre soin de M^{lle} Rosa, de sa mère et de sa sœur.

Tout en songeant ainsi, il fit environ une centaine de pas sur la levée, vers l'ouest, et tout à coup son attention fut attirée par un pêcheur qui amenait sa barque près de la rive et l'attachait aux rames d'un saule.

Cet homme avait une physionomie si originale, que Louis, qui ne le connaissait pas, ralentit le pas pour le mieux voir en passant. Louis était surpris de rencontrer un étranger abondant en cet endroit, alors que tous les pêcheurs du pays savaient qu'en face des Sablons il y avait des boucles de fer toutes préparées pour les bateaux de la Loire.

En un clin d'œil, l'homme amarra sa barque, sauta légèrement sur la levée, la gravit, et se trouva face à face avec Louis Duparc.

Il y eut alors un instant d'hésitation. Le pêcheur semblait intimidé par l'aspect distingué et les vêtements du jeune homme, et celui-ci, de son côté, se demandait s'il ne ferait pas une indiscretion en interrogeant l'inconnu.

Mais bientôt le pêcheur ôta son bonnet et sa bonne figure apparut en plein soleil et attira un sourire sur les lèvres de Louis.

— Monsieur, dit l'homme, est-ce ici les Sablons ?

— Oui, mon ami.

— C'est que... je voudrais bien...

— Quoi donc ?

— Vous seriez bien bon de me renseigner sur plusieurs choses que je viens savoir.

— Volontiers, mon ami; vous n'êtes donc pas de ce pays ?

— Non, monsieur, je suis de là-bas, de l'autre côté de l'eau et je m'appelle Barbot.

— Ah ! Barbot ?

— Oui.

Ce nom ne parut pas émouvoir le jeune homme. La grande réputation du président des Pêcheurs Réunis de Candes et de Montsoreau n'avait pas encore pénétré jusqu'aux Sablons.

Barbot continua :

— On m'a envoyé, monsieur, pour savoir s'il y avait encore de l'eau par ici.

— Non, il n'y en a plus.

— Plus du tout ?

— Non.

— Mais, reprit Barbot, qui ne souciait pas de voir partir trop vite ses pensionnaires auxquelles il s'était profondément attaché, on dit, dans les journaux, qu'il y a dans la vallée de la boue, des marais, des fièvres...

— Les journaux exagèrent; il y a encore un peu de boue, sans doute, mais elle ne gêne plus, et quant aux fièvres, il y en a partout.

— C'est vrai... alors, vous croyez vraiment qu'on peut habiter ici ?

— Sans doute, puisque j'y suis.

— C'est bon, monsieur, je vous remercie beaucoup de vos renseignements, je vais dire tout cela chez moi.

Les deux hommes se séparèrent un instant, mais un secret pressentiment, un désir vague d'en savoir davantage, retint Louis Duparc qui se retourna et revint au pêcheur, déjà occupé à

détacher sa barque.

— Pardon, mon ami, dit-il, je voudrais à mon tour vous demander un renseignement ?

— Bien volontiers, monsieur, je suis prêt à vous répondre, si je le puis.

— Y a-t-il encore des inondés, de votre côté ?

— Certainement, il y en a encore un bon nombre, qui attendent que les nouvelles soient tout à fait bonnes, et qui vont probablement partir dès qu'ils sauront ce que vous venez de me dire.

— Vous en connaissez peut-être ?

— Comment, si j'en connais, il y en a trois à mon moulin, depuis plus d'un mois.

Louis sentit un frémissement courir sur tout son corps.

— Sont-ils des Sablons ? murmura-t-il avec angoisse et en cherchant à lire, par avance sur sa physionomie ouverte, la réponse de Barbot.

— Oui, monsieur, répondit le pêcheur.

— Des hommes ?

— Non, des dames et leur vieille domestique.

Louis poussa un cri et saisit le bras du pêcheur qui, surpris et inquiet, fit un pas en arrière.

— Au nom du ciel, mon ami, dites-moi leurs noms.

Le meunier regarda attentivement le jeune homme, dont l'émotion était si profonde, et tout à coup, poussant à son tour une joyeuse exclamation :

UNE INFAMIE

On lit dans l'Univers :

« Le Conseil d'Etat, dans sa dernière séance, aurait approuvé un projet de décret ordonnant la mise en vente de plusieurs immeubles appartenant à la mense épiscopale de Poitiers, immeubles parmi lesquels figureraient l'abbaye de Ligugé, occupée par les moines bénédictins avant l'expulsion des religieux en 1880 et centre d'un pèlerinage vénéré au sanctuaire de saint Martin.

« Nous savions que dès les premiers jours de la vacance du siège épiscopal de Poitiers, l'administration préfectorale n'avait pas caché ses desseins à l'endroit de la vente qu'on annonce aujourd'hui ; mais nous voulions croire qu'on s'arrêterait devant l'odieuse d'une telle mesure.

« D'ailleurs, nous avons déjà établi que l'administrateur civil de la mense pendant la vacance des sièges n'a aucun droit d'aliénation sur aucun des immeubles dont il a la garde, et il est manifeste que par la vente dont il s'agit ledit administrateur outrepasserait abusivement tous ses droits.

« Dira-t-on que ce qui le pousse, c'est l'intérêt de la mense, attendu que la vente des immeubles doit rapporter à celle-ci des revenus dont elle ne jouit pas pour le présent ? Mais il faut redire ici, et à plus forte raison, ce que nous disions pour Limoges : à savoir que rien au contraire n'est plus préjudiciable aux intérêts de la mense que des ventes administratives ainsi faites, à date fixe, comme sont les ventes judiciaires dont le résultat est toujours au détriment de la valeur des objets mis en vente.

« Aussi bien, pourquoi invoquer de pareils subterfuges quand on a, par ailleurs, si bien indiqué le projet qu'on poursuit est au fond un projet de spoliation ? Dans la circonstance présente, l'intérêt est double pour le gouvernement, car il s'agit de faire disparaître un monument célèbre par ses souvenirs et qui pourrait un jour être réoccupé par ces religieux, dont la glorieuse histoire se confond pour une bonne part avec l'histoire même de la France chrétienne.

« Mais, en dépit de tout ce que l'on peut craindre, nous avons confiance que ce nouvel attentat n'aboutira pas.

« Opposition sera faite par qui de droit à cette tentative absolument inique et illégale de l'administrateur civil de la mense : il se trouvera des juges pour l'arrêter et, s'il n'y avait plus d'autre recours, nous croyons encore que, dans le catholique pays du Poitou, l'excommunication encourue par ceux qui se rendent acquéreurs de biens d'église garantira Ligugé contre les sectaires qui prétendent l'enlever à sa pieuse destination. »

Nous ne voyons pas d'ici le nouvel évêque de Poitiers se compromettant au point de plaider contre le gouvernement pour défendre des Bénédictins. Il n'a pas été formé à cette école-là ! Les espérances de l'Univers nous paraissent aussi vaines que respectueuses. JEAN DIVRAY.

ÉTRANGER

DÉFAITE DES ITALIENS EN ABYSSINIE

Voici une nouvelle d'Abyssinie qui devrait rendre M. Crispi moins arrogant envers la France.

On mande de Rome, 14 août :

« D'après une dépêche officielle du commandant du corps expéditionnaire d'Abyssinie au ministre de la guerre d'Italie, le commandant avait envoyé, le 31 juillet, 400 bachi-bouzouks, commandés par un capitaine et quatre lieutenants italiens, pour surprendre le chef abyssin Debeb à Saganelli, à 120 kilomètres d'Arkiko, où il opérerait des razzias.

« Le chef auxiliaire Adamaga suivait avec 200 bachi-bouzouks pour assurer la retraite.

« Les forces arrivaient le 8 août à Saganelli.

« Le capitaine italien, après avoir entouré le village, y entra bravement avec un lieutenant et cent bachi-bouzouks et obligea les Abyssins à abandonner un petit fort qui fut occupé par les Italiens.

« Mais, à ce moment, les Assaortins, qui avaient déjà trahi pendant la marche en avertissant Debeb, désertèrent pendant le combat, passèrent à l'ennemi et attaquèrent les Italiens.

« La défense du petit fort devint alors impossible. Le capitaine et un lieutenant tombèrent blessés ; les bachi-bouzouks qui tenaient le fort en sortirent en désordre.

« Les trois autres lieutenants italiens, avec un petit nombre de soldats, se défendirent en désespérés sans céder un pouce de terrain. Tous les officiers italiens, sauf un peut-être, sont tombés dans le combat.

« Les pertes sont de 350 hommes.

« On croit qu'Adamaga a été tué. »

NOUVELLES MILITAIRES

Un cas assez curieux se présente pour la première fois depuis bien des années dans le corps de l'infanterie de marine.

Jusqu'à nouvel ordre, on ne recevra plus d'engagements volontaires.

L'effectif des régiments d'infanterie de marine a atteint, en effet, un chiffre en rapport avec les besoins du service jusqu'à l'époque de l'arrivée sous les drapeaux des hommes de la classe 1887, et le ministre de la marine et des colonies a décidé que les engagements volontaires au titre de l'infanterie de marine seraient suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Par application des dispositions de la loi du 25 juillet 1887, il sera créé immédiatement un 24^e régiment de chasseurs à cheval.

Ce régiment aura la composition déterminée par le tableau annexé à la loi précitée. Le 24^e régiment de chasseurs à cheval

sera formé, au début et provisoirement, à 4 escadrons, par prélèvement d'un escadron constitué sur chacun des 3^e, 4^e, 16^e et 20^e régiments de même dénomination.

L'escadron désigné dans les 4 régiments précités pour passer au 21^e chasseurs est le 4^e escadron.

LES ORDRES MILITAIRES

On a eu l'idée, au dépôt de la Guerre, de s'occuper de la reproduction des insignes de tous les ordres militaires qui ont existé en France.

Des séries d'aquarelles, faites par les soins des artistes attachés à ce service, présenteront les modèles des médailles, des distinctions, des costumes spéciaux ayant constitué des décorations militaires.

Les décorations militaires sont aussi anciennes, peut-être, que les armées elles-mêmes ; mais, dans notre pays seulement, il en a de tout temps existé un grand nombre jusqu'à la création de la Légion d'honneur.

Bien peu de ces ordres, par exemple, sont demeurés célèbres : c'était leur souvenir, qui tient assez intimement à notre histoire militaire, qu'il était précisément intéressant de rappeler.

Le plus ancien ordre militaire fut, en France, l'ordre du Chien, qui remonte au cinquième siècle. On donnait aux plus vaillants capitaines un collier auquel se trouvait suspendue une médaille, sur laquelle était gravé un chien. Il fut remplacé par l'ordre de la Genette, fondé par Charles-Martel, puis par l'ordre de la Couronne royale, créé par Charlemagne.

On ne pouvait obtenir cette récompense qu'après avoir servi cinq ans. L'insigne consistait en un morceau d'étoffe blanche sur laquelle une couronne était brodée en or. Une inscription latine, qui peut se traduire ainsi : « Celui qui se sera bien battu sera couronné », était placé au-dessus de cet attribut.

Un ordre maritime fut institué par Louis IX, sous le nom d'ordre de la Coquille de Mer : l'insigne consistait en une coquille d'or, qui se portait suspendue à une chaîne d'or sur la poitrine.

Successivement furent institués les ordres de l'Ecu d'Or, du Chardon, du Porc-Epic.

Charles VI fonda ceux de la Dame-Blanche et de l'Ecu Vert.

Déjà, au moyen-âge, il y avait aussi un ordre pour les femmes qui, au cours d'une guerre, avaient fait preuve d'un courage particulier : c'était celui de la Cordelière, qui fut créé par Anne de Bretagne.

Un ordre qui subsista plus longtemps fut celui de l'Étoile, institution du roi Jean II. C'était, en réalité, une ébauche de l'organisation que devait donner Napoléon à la Légion d'honneur. Il y avait, à Saint-Ouen, un château qui était comme le rendez-vous des membres de l'ordre.

Le serment que faisaient ceux-ci était singulier : ils juraient que, dans les batailles, ils ne reculeraient jamais plus de quatre arpens de terrain, et qu'ils se feraient tuer, plutôt que de céder à l'ennemi plus de terrain.

Pour la première fois, on voit aussi comme insigne une véritable croix qui a servi de modèle aux croix des Ordres qui ont suivi ; elle se portait sur le manteau.

L'Ordre de Saint-Michel, fondé par Louis XI, est mieux connu. Il n'y eut d'abord que trente-trois chevaliers. L'insigne était un collier d'or, sur lequel des coquilles d'argent étaient enlacées et que supportait un médaillon représentant l'archange Michel terrassant le dragon. A la guerre, on remplaçait le collier par un simple ruban de soie et une croix à huit pointes. Quand les chevaliers se réunissaient pour tenir chapitre, ils devaient porter un manteau blanc doublé d'hermine.

Les simples soldats eurent sous François Ier une décoration qui consistait simplement en un anneau d'or.

Celui que nous avons alors devant être dans une situation des plus précaires, à en juger par sa tenue et par son air toujours triste. Jamais un sourire sur ses lèvres de marbre : il faisait son devoir strictement, et c'était tout.

Il est vrai que nous ne méritions guère être choqués par lui. En effet, nous ne savions qu'imaginer pour le tourner en ridicule ; nous allions même jusqu'à nous moquer de son unique paletot, dont il essayait de raccommoquer, le soir, les trous nombreux occasionnés par l'usage.

Tout, d'ailleurs, jusqu'à la nature, semblait être contre lui : car le malheureux était borgne ; ce qui, soit dit en passant—nous l'avait fait surnommer M. Coclès.

C'était, à son approche, des chuchotements, des rires étouffés, quand il ne nous arrivait pas (cet âge est sans pitié !) d'étoiler de petites taches d'encre lancées adroitement par le porte-plume d'un interne habile, le paletot jaune qui formait, à lui seul, la garde-robe de ce déshérité.

Il y avait deux mois qu'il était parmi nous, exposé à nos espiègleries méchantes, et je crois qu'il devait en être déjà bien accablé, lorsqu'une circonstance imprévue vint mettre fin à tout jamais à ses misères, et commencer pour lui une ère de tranquillité, pour ne pas dire de bonheur.

C'était un jeudi, huit jours avant les vacances du nouvel an ; et, pendant la promenade, nous avions complété de faire « enrager », à l'étude du soir, l'infortuné Coclès.

Il fut convenu que l'un de nous ferait une caricature du pauvre diable, et qu'il l'apporterait de la suscription suivante :

Ci-contre, miniature représentant : M. Coclès, dompteur

Puis, ce fut l'ordre du Saint-Esprit, fondé par Henri III, mais il ne garda pas un caractère exclusivement militaire.

Ce fut ensuite, sous Louis XIV, l'Ordre de Saint-Louis, qui ne devait se donner qu'après dix ans de service. Des pensions étaient attachées à cette distinction. Il y avait huit chevaliers et vingt-quatre commandeurs. Le nombre des chevaliers était illimité.

Le ruban était couleur feu. Sur la croix se trouvait une image du patron de l'Ordre, ayant dans sa main gauche une couronne d'épines.

Les simples chevaliers portaient la croix sur la poitrine, du côté gauche.

Sous Louis XV, il y eut un Ordre du Mérite militaire, qui se donnait aux officiers protestants ; plus tard, il y eut aussi, pour les bas officiers et les soldats, une médaille de Vétérans militaires.

On sait qu'à la Révolution les décorations militaires furent remplacées par le don d'armes d'honneur, sabres et pistolets pour les officiers, fusils et carabines pour les soldats, baguettes pour les tambours.

Enfin, vient la Légion d'honneur.

On voit que cette collection spéciale des Ordres militaires est une œuvre de reconstitution qui ne laisse pas d'être assez considérable.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES MANŒUVRES EN MAINE-ET-LOIRE

Les manœuvres de la 36^e brigade d'infanterie auront lieu du 27 août au 9 septembre.

Le 435^e de ligne quittera Angers le lundi 27 août et couchera à Brissac.

Le mardi 28, de Brissac à Martigné-Briand ; séjour les 28, 29 et 30 août.

Le vendredi 31, à Aubigné et Machelles ; séjour le 31 août et le 1^{er} septembre.

Les dimanche 2 et lundi 3 septembre, à Thouaré.

Le mardi 4 septembre, à Joué-Étiou.

Les mercredi 5 et jeudi 6, à Chemillé et Joué-Étiou.

Le vendredi 7 septembre, tout le régiment sera concentré à Chemillé.

Le samedi 8, à Chalonnes.

Le dimanche 9, retour à Angers.

Le régiment, sur le pied d'activité, comptera 4400 hommes et 50 officiers environ.

VOLONTARIAT. — Aujourd'hui 17 août, à neuf heures du matin, ont eu lieu, dans une des salles de la Préfecture, à Angers, les examens écrits du volontariat d'un an. Dix candidats s'étaient fait inscrire.

OUVERTURE DE LA CHASSE. — L'ouverture de la chasse est fixée pour le département de Maine-et-Loire au 2 septembre prochain et non pas au 9, ainsi qu'on l'avait annoncé par erreur.

Nous avons subi ce matin un abaissement très sensible de température, lequel ne peut être que la conséquence des orages que nous avons signalé mardi soir et mercredi matin et qui ont été désastreux dans d'autres régions.

LE PION

NOUVELLE

I

Ne vous a-t-il pas, parfois, arrivé de faire, par la pensée, un retour sur votre jeunesse ? N'avez-vous pas alors souri, en songeant à vos naïvetés ? Et n'êtes-vous pas aussi resté pensif, en vous rappelant quelques-uns de vos torts ?

Je dois avouer que, pour ma part, j'ai fait souvent ce voyage en arrière, et je m'en félicite, puisque cela me permet aujourd'hui de vous raconter un fait qui s'est passé sous mes yeux, et dont j'ai été non-seulement spectateur, mais un peu... acteur.

C'était en 18... ; je faisais alors mes études dans un petit collège de province, où j'étais, en qualité d'interne, depuis deux ans. Nous étions en décembre ; la neige couvrait la terre ; il faisait au dehors un froid glacial, et le poêle de l'étude suffisait à peine à réchauffer nos membres gelés.

A cette époque, un jeune homme, d'une vingtaine d'années à peine, remplissait auprès de nous les fonctions de maître d'étude.

Profession ingrate, s'il en est une ! Avoir à commander un petit monde plus qu'indocile, toujours disposé à se moquer ou à se rebiffer à la moindre observation ; être obligé d'être doux, poli, aimable même, quand on se sent triste, découragé, et, souvent aussi, irrité, ceux-là seuls qui ont passé par là peuvent dire ce que l'on y souffre !

— Seriez-vous, par hasard, M. Louis Duparc ? s'écria-t-il.

— Oui, c'est moi.

— Eh bien, c'est Dieu qui vous envoie. C'est votre mère et votre fiancée qui sont à moulin !

Louis ne poussa pas un cri, n'articula pas une parole, son bonheur était trop grand pour se traduire, mais il pressa à la briser la main du pêcheur, et levant les yeux vers le beau ciel qui éclairait le fleuve et la plaine, il adressa du plus profond de son cœur une action de grâces au Maître de la vie.

(A suivre.)

A la terrasse d'un café, dont les tables envahissent le trottoir à des distances folles, un garçon, acroste l'Événement, va servir un bock ; mais il est arrêté au passage par un inconnu qui lui dit :

— Vous êtes garçon de terrasse et tandis que vos frères sont en grève, vous continuez tranquillement ici votre travail ?

— Quels frères ?

— Les terrassiers donc !... J'ai le droit de m'emparer de vos outils...

Il lui prend le bock, l'ingurgite et disparaît.

**

— Gertrude, où est ma tournure ?

— C'est M. Edouard qui l'a emportée.

— Mon petit garçon ?

— Oui, madame, pour sa leçon d'escrime ; il s'en sert comme d'un masque.

de panthères, en retraite ; inventeur de la redingote invisible, brevetée S. G. D. G. (Sans garantie des garnitures) Exiger le nom de Coclès sur les boutons.

N. B. — Se trouve chez tous les bons fripiers.

Ainsi fut fait. Et, à l'heure convenue, la susdite caricature fut attachée, au moyen de deux épingles, au beau milieu du tableau noir de l'étude. Ce tableau se trouvait immédiatement en face de la chaire du maître : la première chose qu'il aperçut, en levant les yeux, fut donc la fameuse pancarte.

Le malheureux devint pâle, descendit lentement les deux degrés de sa chaire, marcha droit au tableau... Puis, après l'avoir lue, détacha la feuille... et revint s'asseoir, en chancelant.

Après s'être un peu remis de son émotion, il se leva de nouveau, et nous regarda l'un après l'autre... Il regarda un silence de mort ; nous étions tous pétrifiés, hochant la tête.

Par un suprême effort, et d'une voix presque étouffée, mais que nous entendimes bien, il commença :

— Mes chers enfants, vous avez cru, peut-être, que je me fâcherais, devant votre méchante action ; et vous vous prépariez, sans doute, à jouer de mon courroux... Vous vous êtes trompés ! Quel est l'auteur de cette caricature ?

Disant cela, il déployait sous nos yeux la maudite pancarte. Sa main tremblait.

Il devint encore plus pâle, en disant : — « Que celui qui a écrit ces lignes lève la main ! »

Le grand Mathias M... (je m'abstiendrai de le nommer)

On écrit de Périgueux :

« Mardi soir, à dix heures, a éclaté sur Périgueux et sur toute la région avoisinante un orage d'une grande violence. Durant une partie de la nuit la pluie est tombée littéralement par torrents; un vent terrible secouait les arbres; le tonnerre grondait peu, mais des éclairs extraordinairement intenses et vastes se succédaient si rapidement qu'on voyait clair comme en plein jour. Certaines routes et rues sont profondément ravinées; les arbres fruitiers, le maïs, le blé noir et les autres récoltes ont beaucoup souffert. »

Dans l'Aube, même calamité :

Un orage épouvantable s'est déchaîné sur Troyes et ses environs, avant-hier, vers quatre heures et demie du soir. Des grêlons d'une grosseur phénoménale ont tout abimé; leur grosseur moyenne était celle d'un œuf de poule.

A Saint-Lyé, village tout proche de Troyes, on en a ramassé de plus gros encore affectant les formes les plus bizarres. Il est impossible en ce moment de donner une appréciation des dégâts, qui doivent être énormes.

A Paris, à six heures, mercredi, une véritable trombe d'eau s'est abattue sur la ville.

MONTREUIL-BELLAY. — Depuis quelque temps, le sieur Montoir disait qu'il irait se noyer. Samedi, il mit son lâche projet à exécution, en se jetant dans le Thouet, les yeux bandés.

Montoir, âgé de 57 ans, laisse une femme et sept enfants.

Terrible accident

Un terrible accident, qui plonge dans le deuil une des familles les plus honorables de l'Anjou, est arrivé lundi dernier au château de la Roche, commune de Cheviré-le-Rouge, canton de Bougé.

M. Joseph de la Bouillierie, lieutenant au 4^e dragons en garnison à Gray, était venu passer quelques jours de congé chez son père, M. de la Bouillierie, ancien ministre. Le jeune officier avait récemment fait venir de Paris un cheval qui paraissait très ardent. Lundi matin, il voulut monter l'animal. Au moment où il se levait sur l'étrier pour se mettre en selle, le cheval fit un violent saut de mouton.

Malgré son habileté, le cavalier fut précipité sur le sol. Il tomba sur la tête et se fit une blessure si grave qu'il expira mardi matin, à deux heures.

M. de la Bouillierie n'était âgé que de trente ans; il était marié depuis deux ans avec M^{lle} Tirel de Poix; il laisse un enfant au berceau.

M. Joseph de la Bouillierie jouissait dans la contrée de l'estime et de la sympathie générale.

M. Chevreul va entrer, comme on le sait, dans sa cent troisième année. Comme quelqu'un l'en félicitait : « Oui, dit-il, mais je commence à croire que je vais devenir importun. »

Des bruits fâcheux ont couru, pendant quelques jours, sur l'état de santé de M. Chevreul.

Emprisons-nous de dire qu'ils ne reposent sur rien. La chaleur ne fatigue point le jeune centenaire, qui, la semaine dernière, est resté, pendant plus de quatre heures, à visiter les travaux de l'Exposition au Champ-de-Mars.

UNE EXCELLENTE INNOVATION

Une nouvelle qui sera certainement appréciée des voyageurs :

Désormais, les gérants de bibliothèque des gares où il n'existe ni débit, ni sous-débit de tabac, devront tenir des timbres-poste, des cartes postales, etc., à la disposition des voyageurs, aux heures de passage des trains pendant lesquelles les bibliothèques sont ouvertes.

En outre, indépendamment des boîtes installées à l'extérieur des gares, de petites boîtes mobiles seront placées, à titre d'essai, à l'intérieur d'un certain nombre de gares où s'arrêtent des trains express dans lesquelles ne se trouve aucun agent des postes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion du Comice agricole qui aura lieu à Bourgueil le 19 août prochain, la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, mettra en marche les deux trains spéciaux ci-après :

1^o De Port-Boulet à Saumur. — Départ de Port-Boulet, à 10 h. 59 soir.

2^o De Port-Boulet à Tours. — Départ de Port-Boulet, à 12 h. 5 matin (quit du 19 au 20 août).

Ces trains s'arrêteront à toutes les stations comprises entre Saumur et Tours.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, jusqu'au 20 août courant, dernier délai.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

A BAS LES CLÉRICAUX !

La France, journal républicain, écrivait la semaine dernière :

« Les élèves de l'établissement catholique des Postes ont remporté un tel succès sur leurs camarades des lycées de Paris dans le concours à l'admissibilité à l'École de Saint-Cyr que M. le Recteur ne peut se désintéresser de la question ! »

Que pensez-vous de ce cri d'alarme ?

Aujourd'hui, la Liberté, journal également républicain, dit à propos du concours général :

Messieurs, du misérable petit pion, qui oublie toutes les espiègleries que vous lui avez fait subir, et qui vous pardonne encore, au nom de sa mère, cette dernière offense, la plus cruelle !... Souvenez-vous alors que je vous ai pardonné; et faites pour les autres ce que j'aurais fait pour vous : ce sera là ma seule récompense !

Retournez à votre place, Monsieur M. ...

Et maintenant, Messieurs, je veux bien croire que pareille chose ne se renouvellera pas, que vous ne rirez plus de moi, et que vous tâcherez, au contraire, de rechercher, par votre conduite nouvelle, vos fautes passées !...

Et le pauvre Coclès s'affaissa sur sa chaise, et éclata en sanglots.

IV

Quinze jours plus tard, au retour des vacances, nous remmes au vaillant et courageux orphelin, au nom de nos parents, ainsi qu'au nôtre, une somme d'argent pour l'aider à subvenir aux besoins de la pauvre infirme.

Il eut la délicatesse de ne pas se froisser de notre don, qu'il accepta avec reconnaissance et avec joie...

Je l'ai revu, il y a quelques années, et il m'a montré, pendu dans sa chambre, et occupant la place d'honneur, un cadre, dans lequel se trouve la fameuse pancarte, qu'il tient à conserver, en souvenir de ses peines et de son bonheur !

Brave Coclès, va !...

LÉO DOURAT.

« Nous constatons que sur 175 récompenses et 11 établissements concurrents, le collège Stanislas qui représente à peine le trentième de la population scolaire admise à concourir, et qui est le seul où l'instruction religieuse soit sérieusement donnée, a obtenu 37 nominations, tandis que le collège Rollin, où règne la tutelle anti-cléricale du conseil municipal, n'en obtenait que 5. »

Nous comprenons admirablement qu'au spectacle de pareils résultats, les républicains, qui ont l'outrecuidante prétention de monopoliser l'instruction, se sentent pris de rage et, pour étouffer une concurrence victorieuse, crient : « A bas les cléricaux ! » Nous, les amis du progrès, nous devons au contraire regarder au résultat et applaudir !

CHENONCEAUX AUX JUIFS !

Sous ce titre, on lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

« C'en est fait ! Chenonceaux, la merveille de la Touraine, va devenir la propriété d'un juif !

« Voici la nouvelle que nous avons apprise et que nous reproduisons avec les réserves d'usage, encore que la source où nous l'avons puisée ne nous paraisse pas le moins du monde suspecte.

« Par suite d'une saisie immobilière pratiquée sur le domaine de Chenonceaux à la requête de nombreux et impatients créanciers, le château et ses dépendances devaient être vendus à la barre du Tribunal civil de Tours le 15 septembre prochain; mais, craignant un résultat désastreux, les créanciers se seraient entendus pour convertir en vente volontaire, la vente aux enchères ordonnée par le président du tribunal.

« Un acquéreur s'est présenté et aurait offert le joli chiffre de deux millions, suffisant, paraît-il, pour désintéresser les créanciers hypothécaires. L'offre aurait été acceptée et, par conséquent, la saisie retirée.

« L'acquéreur serait M. le baron Reinach, le riche banquier juif. Il paraît que ce fils d'Israël a une furieuse envie de devenir député; il est convaincu, dit-on, que la possession du plus beau château de la Touraine doit suffire à lui créer tous les titres à la confiance des électeurs.

« Une fois, il est vrai, le frère de la propriété de Chenonceaux a pu prendre les électeurs par la gueule... bouches, mais le jeu est usé. Après le protestant, le juif : ça serait trop fort !

« Le bruit s'est répandu que M. de La-rochefoucauld, duc de Doudeauville, avait offert un énorme prix du château, et que ses offres n'avaient pas été agréées, bien qu'elles fussent supérieures à celles de M. Reinach; mais la majorité des créanciers appartenant au parti républicain, les offres ont été déclinées. On redoutait de voir l'honorable président de la Droite possesseur de Chenonceaux. Les républicains préfèrent qu'il devienne la propriété d'un juif ! »

Le *Journal d'Indre-et-Loire* ajoute :

« Cette fantaisie n'a rencontré de crédit que chez quelques bonnes âmes qui s'imaginent qu'il y a des créanciers juifs ou chrétiens, protestants ou catholiques, républicains ou conservateurs, qui préfèrent deux millions à trois millions.

« La vérité est qu'il y a eu des pourparlers entre M^{me} Pelouze et ses créanciers, ayant pour but de présenter au tribunal une requête en vue de convertir la saisie en vente volontaire sur publications judiciaires.

« La vérité est aussi que, dans la pensée de M^{me} Pelouze, cette demande n'était qu'un expédient pour gagner du temps et lui permettre de trouver un acquéreur à l'amiable; assez riche pour payer un prix suffisant à désintéresser les créanciers.

« Mais ce projet n'a pas abouti, par suite du refus de deux ou trois créanciers de consentir à la conversion.

« La vente sur saisie aura donc lieu au jour fixé, c'est-à-dire le 15 septembre, à moins que M^{me} Pelouze ne trouve, avant cette date, les sommes nécessaires pour payer tous les créanciers inscrits.

« Les affiches ont été placardées le 14 août.

« Dès le lendemain, 15, M^{me} Pelouze faisait déchirer ces affiches apposées sur son château, suivant la loi.

« M^{me} Pelouze ignore sans doute que ce fait constitue une contravention prévue par l'article 479 § 9 du Code pénal. — JEAN DIVRY. »

La mise à prix portée sur les affiches est de 200,000 fr. seulement.

LA SÉCURITÉ DANS LES CAMPAGNES

La Cour d'assises de l'Eure vient d'acquiescer un cultivateur de Thiberville, nommé Foulon, qui, en voulant expulser de son écurie des vagabonds qui s'y étaient installés pour y passer la nuit, les a, devant leur résistance, si fort malmenés que la femme est morte quelque temps après et l'homme a reçu des blessures qui l'ont rendu sourd.

Les jurés ont pensé qu'ils pourraient bien se trouver un jour ou l'autre, eux aussi, obligés de lutter contre les vagabonds de cette espèce; aussi n'ont-ils pas hésité à acquiescer Foulon.

La mort d'hommes ou de femmes est fâcheuse; mais dans ce temps de vagabondage et avec la liberté dont jouissent les bohémiens et leurs moyens d'intimidation, il est à craindre que de nouveaux conflits tragiques ne se multiplient de plus en plus.

Tirage de Lots du Panama

Le premier tirage des lots de Panama a été effectué hier à 2 heures.

Le lot de 500,000 francs a été gagné par le numéro 1,941,446.

Le lot de 100,000 francs par le numéro 4,826,694.

Deux lots de 40,000 francs par les numéros 452,178, 534,329.

Deux lots de 5,000 francs par les numéros 4,564,291, 4,399,143.

Cinq lots de 2,000 francs par les numéros 4,945,905, 49,793, 438,597, 46,485, 4,995,539.

Enfin, 50 lots de 1,000 fr. ont été encore attribués par le sort.

L'ail est un excellent condiment à la condition qu'on n'en abuse pas, et quelquefois les cuisinières ont la main un peu lourde. Il faut en cette saison acheter ou recueillir l'ail, faire couper les gousses en très petits morceaux et laisser sécher sur des feuilles de papier, passer ensuite deux ou trois minutes au four et mettre dans une boîte en fer-blanc hermétiquement fermée.

De cette façon on pourra doser soimême les quantités, et l'ail séché ainsi aura un goût beaucoup plus fin.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 août.

Le marché, au lendemain d'un jour de fête et presque à la veille d'un dimanche, est calme, mais la fermeté persiste sur les cours : 3 0/0, 83.70; 4 1/2 0/0, 105.70.

Le Crédit Foncier a fait 4.365. Les obligations foncières et communales ont toujours un bon courant d'affaires. Ces valeurs qui jouissent, avec raison, des faveurs de la petite épargne et des capitalistes sérieux, sont vivement demandées.

La Société Générale garde son cours de 475. Les Dépôts et Comptes Courants s'avancent à 604.50.

La Banque d'Escompte est en nouvelle hausse à 502.

Les obligations de la Société des Immeubles de France sont demandées à 382.50 coupon détaché. Les titres absolument similaires de la Banque hypothécaire touchent à peu près les cours de 300, on voit qu'un arbitrage entre ces deux valeurs donnerait immédiatement un bénéfice considérable.

Le Panama clôture à 270.

La Compagnie Transatlantique termine à 526.25.

Les Chemins de fer Economiques 3 0/0 ont des demandes à 360.

Calme complet sur le marché des actions de nos grandes compagnies de Chemins de fer qui, toutefois, gardent leurs meilleurs cours. Bon courant d'affaires sur les obligations qui sont toujours recherchées par leur clientèle spéciale.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEUX, Successeur.

LESSIVE PHÉNIX

Indispensable dans tous les ménages.

Le paquet de 1 kilog., 0 fr. 40

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Pharm.

PAUL GOURT, propriétaire-gérant.

sortit de son banc; et, s'avancant jusqu'au milieu de l'étude :

— C'est moi, monsieur ! dit-il, bien bas.

— C'est vous, mon garçon, approchez !

Mathias M... obéit.

— Avez-vous encore votre père et votre mère ?

— Oui, monsieur.

— Quelle est la profession de monsieur votre père ?

— Banquier, monsieur.

— Eh bien ! mon enfant, moi, qui vous parle, j'ai eu aussi, comme vous en avez un, j'ai eu un père riche, honnoré, puissant : il n'est plus !... La fortune qu'il possédait s'est éteinte avec lui, dans des circonstances trop longues à vous expliquer. Ma mère est infirme. J'ai un tout jeune frère qui suit, par charité, les cours de ce collège.... Et si vous me voyez toujours avec ce même paletot, c'est que le peu que je gagne sert à soulager la misère profonde de ma pauvre mère, de la veuve, de l'infirme, qui, sans soutien, sans ami, serait forcée de mendier sur la voie publique, si je n'étais pas là pour lui tendre la main !...

« Vous m'appellez dompteur de panthères; je n'ai jamais dompté de bêtes; mais, mon cher enfant, j'ai su dompter mon orgueil, mes larmes et ma fatigue, suprématies bien plus difficiles à acquiescer, et dont je me fais gloire !

Puis, s'adressant à nous tous :

— Voilà ce que vous m'obligez à vous dire, moi qui voulais garder éternellement ce secret !...

« Vous êtes jeunes, Messieurs !... Vous commencez seulement à vivre; mais, plus tard, vous vous souviendrez peut-être de moi, du dompteur de panthères, comme vous m'appellez; de l'inventeur du paletot inusable; enfin,

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

VENTE

Sur saisie immobilière DE DIVERSES

PIÈCES DE TERRE

EN VIGNE ET PRÉ

Le tout situé communes des Verchers et de Nueil-sous-Passavant.

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi 15 septembre 1888, à midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant à Saumur, au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Nueil-sous-Passavant.

1^{er} Lot.

Un morceau de vigne, sis au clos de Beauvais, inscrit sous le n° 8 du plan cadastral, section J, contenant environ deux ares soixante centiares, joignant d'un côté Lemoine et d'autre côté Pillet.

Mise à prix..... 25 fr.

2^e Lot.

Un morceau de vigne, sis au même lieu, inscrit sous le n° 15 du plan cadastral, section J, contenant environ deux ares dix centiares, joignant d'un côté M. Renou et d'autre côté Pillet.

Mise à prix..... 25 fr.

3^e Lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit Chatrigné, inscrit sous le n° 22 du plan cadastral, section J, contenant environ trois ares cinquante centiares, joignant d'un côté Jousset du Pally et d'autre côté Goury et Pillet.

Mise à prix..... 25 fr.

4^e Lot.

Un morceau de terre, sis au lieu dit Chatrigné, inscrit sous le n° 22 du plan cadastral, section J, contenant environ quarante ares, joignant d'un côté Jousset du Pally, d'un autre côté M. Chouteau.

Mise à prix..... 200 fr.

5^e Lot.

Un morceau de pré, sis au lieu dit l'Orliole, inscrit sous le n° 21 du plan cadastral, section J, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant d'un côté M. Renou et d'autre côté M. Chouteau.

Mise à prix..... 10 fr.

Immeubles situés commune des Verchers.

6^e Lot.

Un morceau de vigne, sis au clos du Pally, inscrit au n° 1051 du plan cadastral, section J, contenant quatre ares soixante-cinq centiares, joignant d'un côté M. Jousset et d'autre côté M. Pillet.

Mise à prix..... 25 fr.

7^e Lot.

Un morceau de vigne, sis au vigneau, inscrit sous le n° 443 du plan cadastral, section J, contenant environ douze ares, joignant au levant Robreau et au midi un sentier.

Mise à prix..... 25 fr.

8^e Lot.

Un morceau de terre, situé à la plaine du Biez, inscrit sous le n° 553, section G, contenant environ

seize ares soixante-dix centiares, joignant d'un côté M. Deltière et d'autre côté M. Chouteau.

Mise à prix..... 50 fr.

Total des mises à prix : 381 fr.

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Charles Gauron, propriétaire au Puy-Notre-Dame, ayant pour avoué constitué M^e ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, sur M. Henri Jousset, cultivateur, et M^{me} Marie Guion, son épouse, demeurant ensemble à Beauvais, commune des Verchers, suivant procès-verbal de M^e Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du quatre juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Jousset-Guion, parties saisies, par exploit du même huissier, en date du neuf juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-huit, volume 43, n° 30 et 31.

Il est déclaré ici que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements :

Soit, à M^e ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

Soit au Greffe du Tribunal civil, où le cahier des charges est déposé.

Fait et rédigé par l'avoué sous-signé.

Saumur, le dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-huit,

Signé : L. ALBERT.

Enregistré à Saumur le dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-huit, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Par suite de saisie-exécution.

Le MERCREDI 22 août 1888, à une heure du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu :

Un bel ameublement de salon en palissandre comprenant canapés, fauteuils, chaises, tabourets garnis en velours, rideaux et deux grandes gravures encadrées.

Le même jour, à deux heures du soir, au même lieu, il sera vendu :

Un ameublement de salon en bois noir, garni en velours vert, bois de lits, buffets, armoires à glace, tables, chaises, canapés, bibliothèque, bureaux, pendules, candélabres, lampe et suspension, tableaux, gravures, glaces, chandeliers, anciens fusils; Objets de literie, appareils de chauffage, tables en marbre, tapis, batterie de cuisine et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer MAISON

Située à Saumur, rue des Pâtiens, n° 26.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE G. RENOU

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins anciennement 21, rue du Puits-Neuf, sont transférés
28, Place de la Bilange,
En face le Théâtre.

Etude de M^e Jules MELIN, avoué à Tours, rue George-Sand, n° 1.

A VENDRE

Par adjudication aux enchères publiques

LE

CHATEAU HISTORIQUE

DE

CHENONCEAUX

Situé commune de Chenonceaux, sur la rivière le Cher, avec le Domaine en dépendant, parcs, jardins, terres, vignes, prés, bois, îles et moulins;

Le tout situé communes de Chenonceaux, Civray-sur-Cher, Chisseaux et Francueil, canton de Bléré, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le SAMEDI 15 SEPTEMBRE 1888, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours, au Palais de Justice, à Tours

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e MELIN, avoué poursuivant, à Tours, rue George-Sand, n° 1;

2° Et au greffe du Tribunal de Tours, où est déposé le cahier des charges.

Etude de M^e Jules MELIN, avoué à Tours, rue George-Sand, n° 1.

A VENDRE

SUR CONVERSION DE SAISIE EN VENTE VOLONTAIRE

Sur publications judiciaires

LA TERRE

DE

MALITOURNE

Située communes de Luynes, Fondettes et Pernay

D'une contenance d'environ 405 hectares, à douze kilomètres de Tours

Maison de maître et dépendances; quatre corps de ferme contenant environ 50 hectares.

Bois taillis, et vingt et une futaies, contenant environ 330 hectares.

Vignes en plein rapport, 10 hectares.

Terres et prés non compris dans les fermes.

CHASSE -- PÊCHE DANS LES ÉTANGS

Mise à prix : Quatre cent mille francs, ci 400,000 fr.

JOUISSANCE DE SUITE

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours, du Samedi 15 Septembre 1888, à midi précis.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e Jules MELIN, avoué poursuivant, à Tours, rue George-Sand, n° 1;

2° A M^e HERVÉ, avoué, présent à la vente, demeurant à Tours, boulevard Béranger, n° 9;

3° A M^e RICHARD, séquestre judiciaire, demeurant à Tours, rue Jehan-Fouquet, 36;

4° Et, pour visiter, au garde de la Propriété.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAISON DE COMMERCE demande garçon sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

M. TARQDE, venant d'être nommé agent général pour Saumur de la Compagnie

L'ABELLE, Vie et Accidents a établi ses bureaux, 3, rue de la Grise, Saumur.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de liquidation.

En vertu d'un jugement du Tribunal de commerce de Saumur du 6 août 1888.

Le DIMANCHE 26 août 1888, à 1 heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés, dans une maison occupée par M. MARSEILLE, négociant.

Il sera vendu :

35 hectolitres de vin rouge en fût, 12 hectolitres d'eau-de-vie, vin blanc et rouge en bouteilles, absinthe, vermouth, cognac, malaga, madère, 70 bouteilles de différentes liqueurs;

Un très beau cheval bai-rose âgé de 5 ans, une jument âgée de 9 ans, bonne charrette anglaise, autre charrette suspendue, baroils, filets, chandiers, bouteilles vides et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Cabinet de M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur.

A CÉDER

PRÉSENTMENT

1° Fonds de Boulangerie, dont l'un avec l'immeuble dans lequel il s'exerce; 2° Grand Café; 3° Bonne Pharmacie; 4° Magasin de Confection et de Nouveautés; 5° Magasin de Chaussures (affaires exceptionnelles); 6° Etablissement de Bains et d'Hydrothérapie; 7° Photographie, etc., etc. Choix de Propriétés de produit et d'agrément.

DEMANDE D'EMPLOI. — M. Langlois, expert, demande un employé au courant des opérations géométriques. — Pressé. — Se présenter.

TRÈS VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NERVOU et HATTAT, place du Roi-René.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1889,

DEUX MAISONS DE COMMERCE

L'une, rue d'Orléans, 41; l'autre, rue de la Tonnelle, 20.

S'adresser au propriétaire, M. REYNEAU, rue d'Orléans, 41, et à M^e BRAC, notaire.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur